Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald,** déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4010315	13007125	20075826 20074130 20077449 20078442 20078944 20080344 20082566 20080967 20083656 20081354 20085087 20084627 20084157 20085738 20090353	Pantalon homme plus

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200040	980 anthracite	84% coton / 15% polyamie / 1% static control

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200196	999 noir	49% PPAN / 42% coton / 5% para-aramide / 3% polyamide / 1% Static-Control

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,
EN 1149-5:2018-11 - des vêtements de protection - propriétés électrostatiques;
EN 61482-2:2021 - des vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique (classe 1)

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH625 210528, valable jusqu'au 30.11.2027,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

Sumiswald, le 02.09.26

ALBIRO SA

Lukas Loosli
Direction

Karin Spahr
Technicien du vêtement